



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 4462

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conclusions de la récente étude prospective de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) commune aux ministères de la santé et des affaires sociales relative à la profession de dentiste. Selon la DREES, à comportements et réglementation inchangés, la densité de chirurgiens-dentistes passerait de 65 pour 100 000 habitants aujourd'hui à 40 en 2030. Alors que 40 300 professionnels exerçaient au 31 décembre 2006, ils seraient 27 000 à cette échéance, en raison notamment des départs massifs en retraite et des effets à long terme de l'instauration du numerus clausus. Il lui demande de lui indiquer les intentions du gouvernement devant cette perspective fort préoccupante.

Texte de la réponse

Les projections élaborées et publiées récemment par la direction de la recherche de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES) indiquent que sans correction du numerus clausus de la profession, fixé jusqu'en 2007 à 977 entrées en études dentaires et maintenu à ce niveau par la suite, les densités projetées passeraient tendanciellement de 65 chirurgiens dentistes pour 100 000 habitants en 2006 à 40 pour 100 000 habitants en 2030. La fixation du numerus clausus pour l'année 2008 a tenu compte de ces éléments de cadrage démographique concernant l'évolution des effectifs de chirurgiens dentistes, des capacités de formation des unités de formation et de recherche d'odontologie, et des évolutions prévisibles tant du métier de chirurgien dentiste que des besoins des patients. Ainsi, le numerus clausus en odontologie a été augmenté de 977 à 1 047 étudiants autorisés à poursuivre en deuxième année. De plus, les Etats généraux de l'organisation de la santé ont abordé dans leur seconde phase les problèmes de renouvellement et de répartition des chirurgiens-dentistes sur le territoire. Les éléments rassemblés au cours de ces Etats généraux de l'organisation de la santé sont en cours d'expertise et pourront contribuer à une amélioration de l'offre des chirurgiens-dentistes à terme.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4462

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5634

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6218